

Commune de

BLINCOURT

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

08 JUIN 2018

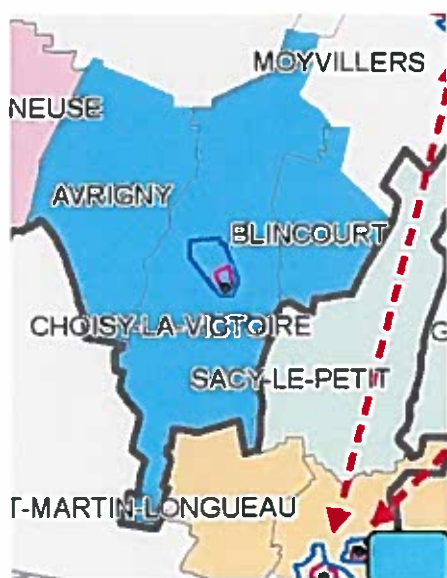
6a

NOTICE SANITAIRE

EAU POTABLE

La commune de Blincourt est alimentée en eau potable par un réseau dont la gestion relève de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Choisy-la-Victoire. Le syndicat intercommunal regroupe 3 communes : Avrigny, Blincourt, Choisy-la-Victoire.

L'exploitation du réseau intercommunal est confiée, par contrat d'affermage, à VEOLIA.



Syndicat Intercommunal d'Adduction en eau potable

L'alimentation en eau potable du syndicat intercommunal provient du captage situé sur le territoire de Choisy-la-Victoire. Les forages captent l'eau dans la nappe de la Craie Santonienne.

Le captage actuel répond aux besoins actuels et la ressource apparaît suffisante pour couvrir les besoins futurs.

Malgré tout, des études ont été menées pour programmer un nouveau captage, sur le territoire de Choisy-la-Victoire, à proximité de l'actuel. Les conclusions des prélèvements ont été favorables.

S'agissant de la qualité de l'eau, là-aussi, le bilan est positif : les différentes analyses effectuées ont montré une bonne qualité des eaux prélevées. Toutefois, la dureté de l'eau est confirmée par les mesures officielles.

Description du réseau d'eau potable

L'aménée d'eau sur le territoire de Blincourt se fait par l'Ouest, depuis le territoire de Choisy-la-Victoire, par le biais d'une canalisation de diamètre 150 mm. Cette dernière suit la rue des Tilleuls et se poursuit dans la rue de Froyères par une canalisation de diamètre 100 mm jusqu'à la place Henri Panhard, pour se prolonger par une canalisation de diamètre plus petit (80 mm) jusqu'à l'intersection avec la rue des Flandres.

Le réseau d'eau potable observable dans la rue des Flandres s'appuie sur des canalisations de faible diamètre (80 mm, 60 mm) pour rejoindre ensuite la rue Verte et former un bouclage jusqu'à la rue des Tilleuls.

Un barreau secondaire, de diamètre 80 mm, dessert la rue de l'Eglise.

Aux extrémités Nord et Sud de la rue des Flandres, le réseau s'appuie sur de courtes antennes en impasse de faible diamètre qui assurent la desserte des premières habitations du Nord du village et de la maison de gardien, isolée en marge Sud du village.

Le plan du réseau d'eau potable mentionne une canalisation qui sort des limites communales, en direction du hameau de Froyères. Cette dernière a été mise en place pour alimenter les constructions isolées de l'écart bâti. Toutefois, il est signalé que le bâti existant est aujourd'hui alimenté par des puits et forages particuliers.

L'examen du réseau d'eau potable fait le constat d'un réseau bouclé, ce qui reste un avantage à la fois pour la qualité de la desserte (pas de perte de débit) et pour la qualité de l'eau (pas de phénomène de stagnation).

Le château d'eau, implanté dans la rue des Tilleuls, a été récemment déconnecté du réseau. En effet, à l'occasion de travaux récents sur le réseau, cette option s'est révélée beaucoup moins coûteuse et moins pénalisante sur le plan technique pour la distribution d'eau potable.

Un autre constat est fait : le réseau d'adduction en eau potable de Blincourt est un réseau vieillissant, composé de canalisations en fonte de faible diamètre (plus de 90 % du réseau est concerné).

L'urbanisation du village étant limitée (54 logements), les besoins sont actuellement correctement assurés. Aucun dysfonctionnement particulier n'est signalé.

Toutefois, compte tenu de l'ancienneté du réseau, des travaux de renforcement du réseau (remplacement des anciennes canalisations en fonte, augmentation du diamètre des canalisations...) devront être effectués. Les éventuels travaux réalisés amélioreront la capacité du réseau d'eau potable et permettront de remédier aux manquements en matière de défense incendie.

L'option de prolonger la canalisation de diamètre 100 mm sur toute la rue de Froyères est avancée ; ce projet sera discuté au sein du syndicat.

ASSAINISSEMENT

Eaux usées

La commune de Blincourt ne dispose pas de système d'assainissement collectif. Les eaux usées sont collectées par des systèmes d'assainissement individuels.

La conformité des installations en place n'a pas été effectuée ; on peut supposer que beaucoup d'habitations anciennes possèdent un "puisard", système qui bien souvent ne répond pas aux normes en vigueur.

Il est précisé que la Communauté de Communes n'a, à priori, pas la compétence assainissement. Il n'existe pas de SPANC.

La Commune a approuvé en 2008 son zonage d'assainissement confirmant l'assainissement individuel sur le village.

Eaux pluviales

Sur Blincourt, il n'existe pas de réseau collecteur pour les eaux pluviales. Les eaux pluviales sont aujourd'hui collectées en gravitaire par le réseau de caniveaux qui accompagnent les rues du village.

Les eaux pluviales dans la partie Ouest du village sont dirigées vers un avaloir situé en point bas, place Henri Panhard puis renvoyées vers un puisard au même endroit.

Les eaux de la rue de Froyères (entre la place précitée et la route départementale n°1017) et celles de la RD 1017 sont absorbées par un bassin de rétention situé en sortie Sud du village. Un système de surverse évacue le trop plein vers un fossé drainant qui longe la RD 1017 plus au Sud.

Il n'a jamais été constaté de ruissellement en provenance de la plaine. La municipalité considère que la gestion des eaux pluviales liées à la RD 1017 n'est pas satisfaisante. En effet, la chaussée après réfection est en surplomb par rapport aux propriétés riveraines et l'absence de caniveaux engendre des écoulements parasites.

Afin de respecter les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, la commune a missionné un bureau d'étude afin de réaliser un plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales.



LEGENDE	
	Puisard
	Avaloir
	Mare
	Sens d'écoulement
	Fossé drainant

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Concernant la gestion des déchets, la compétence a été transférée à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées St Denis.

Les déchets sont acheminés au centre de valorisation énergétique de Villers St Paul géré par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

Les déchets ménagers sont collectés le lundi et le tri sélectif est organisé le mardi.

Une collecte des déchets verts est organisée une fois par semaine du 15 mars au 15 novembre, le mercredi pour Blincourt.

Le ramassage est effectué par la CCPE.

La déchetterie la plus proche est située à Estrées St Denis.